



### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le treize janvier deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

#### Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELT, M. Rayan LE CALLOCH.

#### Etaient absents :

Mme Marie-José TOULLEC, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX  
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ  
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL  
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU  
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER

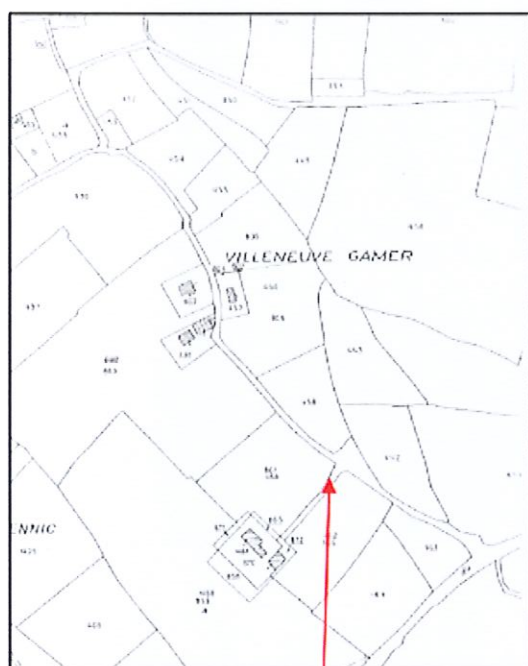
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

## **DEL20.01.2023-002 : Modification du plan d'adressage**

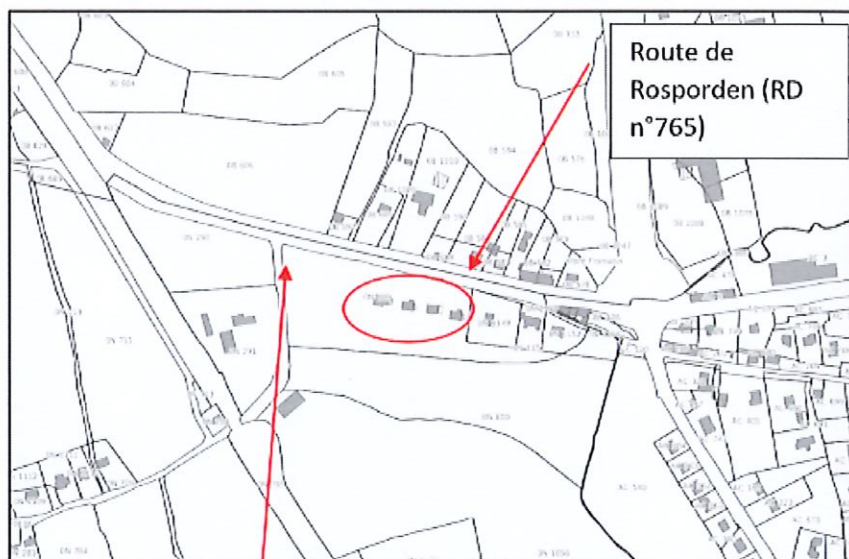
Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le conseil municipal avait approuvé les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation ainsi que les lieux-dits.

Les modifications suivantes seraient à apporter :

- Suppression de la voie dénommée Roz Kreis desservant une seule habitation. Elle sera numérotée à Villeneuve Gamer
- Création de la voie dénommée Ty Kervinic
- Modification d'orthographe : Hent Len s'écrira Hent al Lenn



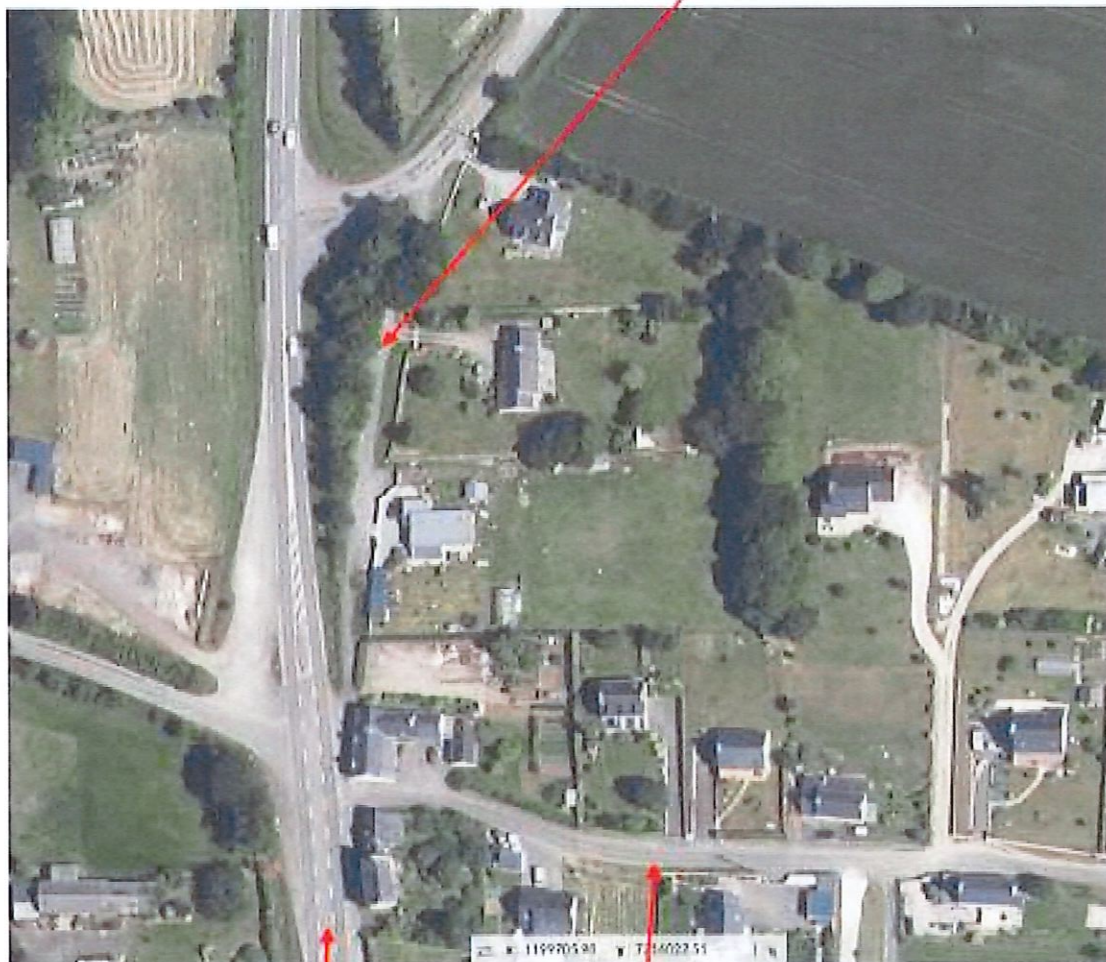
Suppression de Roz Kreis.



Hent al Lenn : voie desservant les 4 maisons



Ty Kervinic



Route de Scaër (RD n° 4)

Chemin du Bois

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Approuve** les modifications ci-dessus.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**